

Perspectives pour les nouveaux contrats programmes



■ Sommaire 49

Le mot du Président	2
Actualités des Centres culturels: Perspectives pour les nouveaux contrats programmes	3
Interview: L'ASTRAC rencontre Robert Meureau, le nouveau prési- dent de la Fondation rurale de Wallonie.....	7
«Vitalité culturelle: la carte de l'Europe» , rencontre internationale du Réseau européen des Centres culturels, les 22, 23 et 24 mai à Pècs: l'ASTRAC était là !	13
Cotisations	15
Réunions de l'ASTRAC.....	18
Contacts	19
Conseil d'administration.....	19

■ Le mot du Président

Mot du Président

Même durant les trêves de l'été (vacances, festivals, etc...) l'Astrac poursuit inlassablement sa tâche.

Notre Ministre, Fadila Laanan, nous confirme que les Centres culturels sont pour elle une priorité politique. Elle ne fait en cela que répéter ce qu'elle a toujours déclaré: pour elle, les Centres culturels sont bien "au coeur de la culture".

Malgré tout, les Centres culturels se voient parfois bousculés dans leurs convictions, par des élus locaux qui tentent de les instrumentaliser, par des fonctionnaires qui estiment utile d'en orienter les missions, par des responsables de Centres culturels eux-mêmes qui décident de "sortir" du décret, par des "directeurs" qui optent pour l'exclusivement artistique, par des membres de l'administration qui estiment que leur secteur est "mal

défendu" par les Centres culturels,....
C'est pourquoi l'Astrac, en plus du suivi des refinancements nécessaires aux demandes de reclassement des Centres culturels, a décidé de mener une importante action de réflexion avec le secteur. Qu'est-ce qu'un Centre culturel aujourd'hui? Comment répond-il aux besoins culturels des gens? De quelle "culture" parlons-nous?....

Pendant que vous vous prélassiez et puisque donc vous vous ennuyez, je vous invite à cogiter de façon à pouvoir répondre à nos interpellations dès la rentrée.

Autre nouveauté: le printemps des Centres culturels ayant épuisé ses capacités de médiatisation, nous concoctons une nouvelle formule, plus permanente, avec un impact étalé sur l'année et réparti dans tous les Centres culturels. Encore du boulot pour la rentrée. Bref, du pain sur la planche. Et en attendant, on se retrouve à Spa, à Floreffe, à Dour, à Chassepierre, à Chiny,....

Patrick Besure

■ Nouveaux contrats programmes

Actualités des Centres culturels: Perspectives pour les nouveaux contrats programmes

Bientôt les nouveaux contrats-programmes.

L'Astrac reste bien sur la brèche. Et pas toute seule puisque ACC et 3C ont été associés aux différents contacts en cours.

Voici copie des quelques courriers qui sont d'actualité.

■ *Nouveaux contrats programmes suite*

1) De Madame Fadila Laanan à l'Astrac , le 06 juin 2008 (courrier identique à l'ACC et à la 3C)

Monsieur le Président,

Objet: Perspectives pour le secteur des Centres culturels.

Votre courrier du 28 mai relatif à l'objet sous rubrique m'est bien parvenu, je vous en remercie. A ce stade, sachez que je regrette vivement de ne pas avoir eu l'occasion de donner suite à notre première rencontre.

Je travaille toutefois activement à l'objet de nos préoccupations, c'est-à-dire le financement des centres culturels pour 2009 et au-delà.

Je puis dès lors vous informer que ce dossier constitue l'une de mes premières priorités politiques. Pour la mi-juillet au plus tard, je demanderai au Gouvernement de la Communauté française un accord de principe sur l'octroi de crédits complémentaires dédiés au secteur des Centres culturels dès 2009. Je finalise en ce moment une note d'orientation en ce sens.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé de l'évolution du dossier.

Dès la rentrée, j'organiserai une nouvelle réunion au sein de mon Cabinet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

2) *Courrier de Jean-Paul Renier, Marc Baeken et Patrick Besure, le 24 juin 2008*

Madame la Ministre,

Votre courrier du 6 juin nous est bien parvenu et nous vous en remercions. Vous y réaffirmez votre volonté claire de soutenir -politiquement et financièrement- les Centres culturels. Ils sont des outils essentiels de démocratie culturelle. Ils constituent des modèles que les opérateurs, ailleurs en Europe, nous envient alors même qu'ils bénéficient de financements directs (par centre) bien plus importants que les nôtres. Les instances que nous représentons ont eu l'occasion de prendre connaissance de votre courrier. Nous nous réjouissons de pouvoir vous rencontrer au sein de votre cabinet dès la rentrée. Cependant, puisque vos contacts

politiques seront établis début juillet, nous aimerions pouvoir dès le 16 juillet entrer en relation avec le collaborateur que vous nous désignerez, de façon à nous permettre de "rassurer" au plus vite une "base" qui nous presse et une presse qui nous poursuit. Pour les Centres culturels demandeurs de revalorisation de leur statut, l'enjeu est aujourd'hui crucial, les échéances urgentes et donc les nouvelles (du moins les bonnes) prioritaires. Nous nous sommes engagés à donner déjà dès le 16 juillet, des indications précises aux (membres de la 3C, aux membres du CA de l'ACC), à ceux du CA de l'ASTRAC et aux différents Centres culturels affiliés. Juillet étant une période de congé, il est certes plus difficile de communiquer. Cependant, nous pouvons vous assurer qu'il est de la plus haute importance que nous puissions dès la mi-juillet réexpédier un "signal" positif vers nos membres. En vous remerciant de votre investissement constant dans la défense des intérêts des Centres cultures, nous vous soutenons bien évidemment dans toutes les démarches qui vous permettront d'obtenir les moyens de financement 2009-2012 des contrats-programmes introduits par les Centres culturels et vous prions de recevoir, Madame la Ministre, nos meilleures salutations.

3) **Courrier au gouvernement**

Monsieur le Ministre-Président
Mesdames, Messieurs les Ministres,

Depuis plusieurs mois déjà, les Centres culturels agréés s'inquiètent des perspectives de financement du secteur à l'heure d'une importante vague de demandes de renouvellement des contrats-programmes fixés par le décret, pour la période 2009-2012.

La Ministre de la Culture, Madame Fadila Laanani, nous a assurés qu'elle pourrait obtenir pour le budget 2009 et les suivants un complément de 1.300.000€ à consacrer à la revalorisation des Centres culturels et aux montées de catégories de ceux qui répondront aux critères.

Cependant, les calculs de son administration et les nôtres se rejoignent pour constater que le montant de 1.300.000€ sera loin de suffire aux réalités de terrain.

Nous avons pour notre part estimé à 2.700.000€ le strict minimum nécessaire à répondre aux besoins complémentaires pour les revalorisations de financement des Centres Régionaux et les montées de catégorie ou reclassements auxquels les Centres

■ *Nouveaux contrats programmes suite*

Locaux peuvent aujourd'hui prétendre.

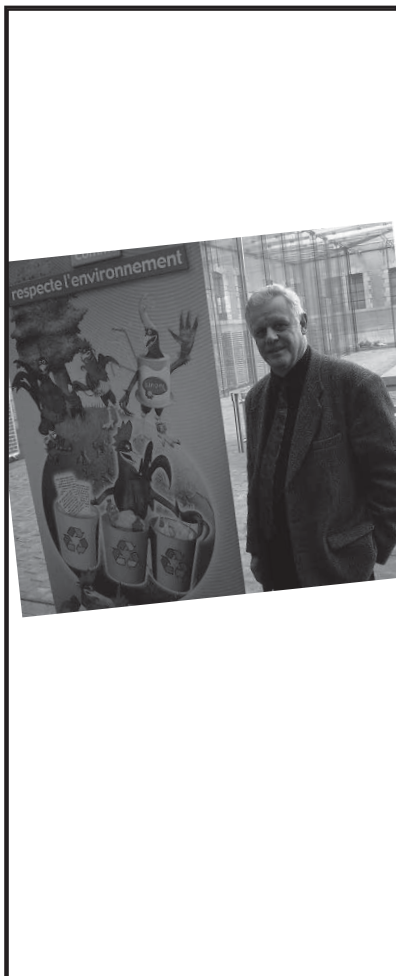
Ce montant n'inclut pas la poursuite des tâches entreprises par les Contrats de Pays et Agences culturelles qui ne pourront pas se reconverter dans de nouveaux dispositifs qui étaient annoncés.

Nos associations souhaitent donc attirer tout particulièrement votre attention sur l'impérieuse nécessité de refinancer largement le secteur des Centres culturels agréés dans le cadre du prochain budget de la Communauté.

Nous vous invitons donc à prêter toute l'attention qu'elle mérite à la proposition budgétaire que, nous en sommes convaincus, Madame Laanan ne manquera pas de vous soumettre dans les semaines qui viennent en vue de soutenir, de préserver et d'améliorer encore les Centres culturels agréés, outils essentiels de la démocratie culturelle. Ils constituent en effet des modèles que les opérateurs ailleurs en Europe nous envient, alors même qu'ils bénéficient pour leur part de financements directs (par centre) bien plus importants que les nôtres. Pour les Centres culturels demandeurs de revalorisation de leur statut, l'enjeu est aujourd'hui crucial et les échéances urgentes, les dossiers ayant d'ores et déjà été introduits auprès de l'administration.

En vous remerciant de toute l'attention que vous porterez à ce dossier, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Ministre-Président, Mesdames, Messieurs les Ministres, nos meilleures salutations.





■ Interview

Interview: L'ASTRAC rencontre Robert Meureau, le nouveau président de la FRW

Nous avons rencontré, il y a quelques semaines, le Député (au Parlement Wallon et à la Communauté française) Robert Meureau¹, Président de la Fondation Rurale de Wallonie. En novembre dernier, il a succédé à cette fonction à une autre personnalité politique de Huy-Waremme: l'actuel Ministre de la Jeunesse, de l'Enseignement de promotion sociale et de la Formation Marc Tarabella.

D'emblée, Robert Meureau précise que la Fondation Rurale de Wallonie (FRW) est une fondation dans l'esprit de la nouvelle loi, qu'elle est donc d'intérêt public. Elle assure le suivi des communes dans leur mission de développement rural. Cette matière relève de la compétence de la Région Wallonne et incite les pouvoirs locaux



■ *Interview suite*

à veiller à la promotion et aux intérêts de la ruralité sous plusieurs aspects: l'aménagement des rues, des parcs, des bâtiments, la mise à disposition de «Maisons de Village», ou «Maisons rurales»². Ces aménagements font l'objet d'un plan triennal. La FRW propose son aide sous forme d'une analyse préalable de la commune sur le plan sociologique (population, revenus, professions) et géographique. Ensuite vient la phase de consultation de la population sur base de sujets balisés préalablement par les agents de développement local de la Fondation³.

La FRW constitue donc en quelque sorte le catalyseur de ce processus de développement rural, en est la courroie de transmission entre région, commune et population, sans toutefois jouer le rôle de pourvoyeur de fonds !

Sur le plan de la bonne entente et de la rationalisation de l'octroi de financements publics, le député Meureau fit récemment œuvre utile pour démêler l'écheveau qui concernait l'utilisation des infrastructures subventionnées par la Région. En effet, jusqu'il y a peu les Maisons de Village, financées par des capitaux de la Région, ne pouvaient par conséquent servir de salles de spectacle puisque la culture relève de la Communauté française. Aucune scène ne pouvait par exemple y être construite. Le député a fort opportunément été à l'origine d'un projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération conclu entre la Communauté Française et la Région Wallonne sur l'utilisation conjointe d'infrastructures en milieu rural. Il fut approuvé à la Région en novembre 2007 puis à la Communauté française en janvier 2008.

Il permet dès lors une utilisation plus rationnelle en limitant in fine les interventions des pouvoirs publics grâce à la polyvalence accrue des lieux mis à la disposition des populations. Les projets culturels peuvent donc y trouver leur place. Il s'agit là d'une décision qui relevait d'un bon sens très... rural, mais qui a demandé de nombreuses années de tractations pour aboutir ! Il s'agit pourtant d'un accord typiquement «gagnant-gagnant» pour tous les partenaires... Une part des craintes expliquant le retard de cette décision provenaient en partie de Bruxelles, qui ne souhaitait pas privilégier trop librement des surplus d'investissement en milieu rural wallon au détriment de la Région bruxelloise au caractère moins champêtre.....

Aujourd'hui cependant, les rapprochements entre Communauté française et Région wallonne ont la cote, et si Robert Meureau s'en réjouit, il ne verrait pas d'un bon œil une fusion de ces deux institutions !

«Elles sont complémentaires, et doivent le rester...» Ceci dit, qu'une même personne les dirige, comme c'est le cas aujourd'hui, cela ne peut que faciliter et affiner les collaborations, jusqu'à permettre des financements communs. Cela existe déjà, rappelle le député, ne serait-ce que par le financement de personnel sous statut APE dans des services subventionnés par la Communauté, comme les crèches, par exemple, qui reçoivent en outre des fonds de la Région pour leur infrastructure. Le fait que Michel Daerden soit Ministre des Finances des deux institutions contribue d'ailleurs à contourner les obstacles. Tout cela ne doit cependant pas nous faire oublier, souligne le député





■ *Interview suite*

Meureau, les spécificités respectives, qui sont en quelque sorte le ciment de notre pays en respectant les deux aspects qui en sont le fondement: les populations et les territoires ! Du reste, une fusion poserait un problème aigu pour décider du sort de Bruxelles. Mais après tout, objectons-nous, Bruxelles étant déjà capitale de la Belgique, de la Flandre, de l'Europe, pourquoi ne pas y ajouter les territoires et communautés bruxellois et wallons?

Pour le député, la collaboration avec les partenaires de la culture est incontournable, car la culture est un aspect important dans le processus de développement.

Alors pourquoi, demandons-nous naïvement, la Région n'interviendrait-elle pas pour pallier au manque de financement de la Communauté française?

Le député n'y souscrit pas: il ne faut pas faire payer la Région à la place de la Communauté. Il est préférable de mieux répartir leurs moyens respectifs, sur base de cahiers des charges précis, comprenant par exemple la part réservée à la mission des infrastructures culturelles en matière de développement du territoire.

La question qui se pose assez souvent sur le plan culturel dans la représentation des réalités locales est de savoir comment intéresser les populations à la culture. En termes de diffusion, quelle programmation faut-il élaborer pour toucher plus que les traditionnels trois pour cent en moyenne de la population? N'a-t-on pas tendance dans certains centres culturels à privilégier une certaine élite? Ne faudrait-

il pas consulter la population sur ce qu'elle souhaite voir dans les salles?

Dans le cours de la discussion, nous tombons d'accord sur l'idée que la rencontre d'un public réclame un effort dans la durée, qu'il ne sert pas à grand-chose de ne programmer que des spectacles faciles et racoleurs, et que toutes les populations ont le droit de découvrir, aussi bien en milieu rural que dans les villes, des productions culturelles de qualité, novatrices, critiques et intelligentes. Et c'est à ce niveau que l'expérience et le savoir faire des professionnels de la culture sont précieux.

Il faut cependant rester attentif, dit le Président de la FRW, à sauvegarder l'«esprit rural». Il serait absurde d'implanter la culture urbaine à la campagne. On ne peut trouver refuge dans les communes rurales et se plaindre d'être réveillés par le chant du coq, de fustiger les fumées du barbecue en été ou de maugréer sur les boues qui garnissent régulièrement nos chemins de campagne ! Nous devons éviter la dérive qui consisterait à ne plus programmer que pour le public «néo-rural». Il faut respecter cette tension entre le souci de sauvegarder l'esprit rural et celui d'intégrer les nouveaux arrivants. La culture est un outil médiateur dans cette approche.

En guise de conclusion, nous regrettons que si leur rôle est reconnu en tant que partenaires de développement, les Centres culturels ne soient pas toujours consultés ou impliqués dès les phases initiales d'analyse et de diagnostique des stratégies adaptées de développe-



■ Interview suite

ment du territoire. Nombre d'entre eux ont une longue pratique de la consultation et de la citoyenneté, et sont dès lors à même de proposer leur expertise parmi les témoignages réunis sur le terrain.

Le Président de la FRW s'engage à faire passer le message selon lequel les Centres culturels sont bien des partenaires à part entière à consulter et impliquer à tous les niveaux du processus de développement du territoire, sans que la tutelle exercée par la Communauté française puisse constituer un obstacle à leur collaboration. Après tout, dit-il, la culture n'est-elle pas «le terreau où l'on plante la graine du développement»? Mais les habitudes et les attitudes doivent changer et s'adapter à ce nouvel esprit de bonne collaboration entre institutions. Ainsi espère-t-il par exemple qu'à la Commission Régionale d'Aménagement du Territoire⁵, l'Inspection de la culture, qui y est invitée, soit un peu plus présente. Chacun devra y mettre du sien...

Hervé Persain

1 <http://www.robert-meureau.be>

2 créées en Wallonie et dont la construction est globalement financée par les communes à raison d'à peu près 1/4 et par la Région wallonne pour le reste.

3 La FRW dispose d'environ 90 collaborateurs internes permanents, répartis en équipes, dans 10 implantations.

4 Rudy Demotte est Ministre-Président de la Communauté Française et de la Région Wallonne, «un signal fort pour l'avenir de notre pays» comme on peut le lire sur son site <http://www.rudydemotte.be>.

5 Instance où sont négociés les Programmes Communaux de Développement Rural < <http://www.pcdr.be> >



■ Vitalité culturelle

**«Vitalité culturelle:
la carte de
l'Europe»,
rencontre
internationale du
Réseau européen
des Centres
culturels, les 22,
23 et 24 mai
à Pécs:
l'ASTRAC était là !**

Comme vous le saviez déjà, l'ASTRAC, avait été invité, via Paul Sergiers du Vereniging Vlaamse Cultuurcentra (VVC), à participer à cette rencontre d'associations de Centres culturels européens organisée à Pécs en Hongrie par l'ENCC, réseau européen des Centres culturels. Nous avons été aussi sollicités pour nous affilier à ce réseau et donc participer en tant que membre effectif à l'Assemblée générale.

J'ai ainsi fait en tant que vice-président de l'ASTRAC le voyage à Pécs. Le programme de la rencontre dédiée à la vitalité culturelle était relativement chargé.

Arrivée **jeudi 22 fin d'après midi** après trois heures trente de route entre l'aéroport de Budapest et Pécs dans le sud de la Hongrie. J'ai voyagé avec Soeren Soeborg Ohlsen de Huse i Danmark. Nous avons discuté de la rencontre mais surtout de nos différentes associations. Arrivés à l'hôtel, nous sommes allés directement au Centre culturel de Pecs où les activités de la rencontre se déroulaient. J'ai retrouvé Paul Guisen, directeur de l'Association des Centres culturels (ACC), à la rencontre. Ouverture de la rencontre, présentation du centre

■ *Vitalité culturelle suite*

culturel de Pécs, exposé sur les connections entre art et business.

Le **vendredi 23 matin**, présentation de la politique culturelle hongroise et de Pécs, Capitale européenne de la Culture 2010, débat sur le développement d'une industrie créative.

L'**après midi**, présentation des politiques culturelles au travers des Centres culturels en Europe: Autriche, Allemagne, Belgique, Danemark, Finlande et Lituanie.

Pour la Belgique, nous avons fait une présentation «commune» avec nos collègues flamands, qui se sont chargés de faire un point sur les différents niveaux de pouvoir en Belgique, puis de présenter la structure des Centres culturels néerlandophones. Ensuite j'ai présenté, au nom des deux associations francophones (ASTRAC et ACC), les Centres culturels francophones à l'aide d'un power point en anglais (réalisé le temps de midi avec Paul Guisen). Nous avons été étonné de la réaction des autres partenaires qui estiment que notre structure et notre fonctionnement sont beaucoup plus rigoureux, couvrent plus de champs d'action, sont moins soumises aux caprices des élections et permettent un travail en autonomie et à plus long terme. En ef-

fet, la plupart des Centres culturels dans les autres pays d'Europe, même si ils sont mieux financés, sont très dépendant de politiques municipales ou régionales et ont des activités «influencées».

Le terme développement culturel ne prend pas la même signification ou la même direction. Par exemple, dans les pays de l'Est, importance du patrimoine culturel existant ou traditionnel confronté à la contemporanéité.

Le **samedi 24 matin**, une visite guidée de la ville de Pécs.

L'**après midi**, nous avons participé à l'Assemblée générale où nous avons fait notre demande d'adhésion à l'ENCC. Celle-ci a été approuvée et il a été décidé que si l'ACC desire elle aussi faire partie du réseau, nous y siégerons avec une seule voix (en alternance ou en collégialité) pour les deux associations.

En effet, il faut savoir que les autres pays européens ne sont représentés que par un seul délégué, que la Belgique disposait déjà d'une voix via le VVC, et qu'il eût dès lors été mal vu d'en réclamer deux de plus....

Dans la foulée, nous avons eu une rencontre informelle entre associations belges pour envisager une

collaboration pour la prochaine «Project Fair» de l'ENCC qui aura lieu Belgique, à Bruxelles, début octobre 2008. L'ASTRAC vous tiendra au courant.

Plus d'informations sur la rencontre à Pécs sur le site www.encc.eu.

Michel Gelinne

■ Cotisations

Cotisations

Voici la liste des 105 Centres culturels et autres associations du secteur qui ont déjà versé leur cotisation d'adhérent à l'ASTRAC.

Si votre Centre n'est pas repris dans la liste, vous pouvez encore devenir membre en versant 12,50 € (pour les locaux) ou 50,00 € (pour les régionaux) sur notre compte avec numéro: 068-2135341-10.

N'oubliez pas d'ajouter la communication suivante: «CC»+ localité ou nom + «cot08» (ex.: «CC Vénérie cot08» ; «CC Bertrix cot08»).

Rappelons que le statut d'adhérent marque essentiellement le soutien des Centres culturels à notre association. Les Centres culturels considérés comme membres adhérents reçoivent le périodique «Astrac en vrac» et bénéficient pour leur personnel de conditions privilégiées d'accès aux activités organisées par l'ASTRAC.

Les personnes qui souhaitent, en plus de cela, devenir membre effectif de l'ASTRAC, être invitées aux réunions de l'Assemblée générale et y disposer du droit de vote, peuvent verser une cotisation individuelle au même compte. Ajoutez, dans ce cas comme communication «cot ind 08» + votre nom et celui de votre CC (ex.: «cot ind 08 Patrick Besure Beau Canton» ; «cot ind 08 Manu Dias Vénérie», «cot ind 08 Alain Thomas Bertrix»).

Merci !

Cotisations suite

CENTRE CULTUREL D'AISEAU-PRESLES
CENTRE CULTUREL D'ANS
«CULTUR'AMA», CENTRE CULTUREL D'AMAY
CENTRE CULTUREL D'ANDENNE
«LA BOURLETTE», CENTRE CULTUREL D'ANDERLUES
CENTRE CULTUREL D'OURTHE ET MEUSE à ANGLEUR
FOYER SOCIOCULTUREL D'ANTOING
MAISON DE LA CULTURE D'ARLON
CENTRE CULTUREL D'AUBANGE
CENTRE CULTUREL DE SAMBREVILLE à AUVELAIS
«SUDHAINA», CENTRE CULTUREL DE CHIMAY
CENTRE CULTUREL DE DURBUY
CENTRE CULTUREL «SOL PAVEYE» DE BASTOGNE
CONTRAT DE PAYS DU BEAU CANTON, CHINY ET FLO-
RENVILLE
CENTRE CULTUREL DE BEAURAING
«LE FOURQUET», CENTRE CULTUREL DE BERCHEM ST-
AGATHE
CENTRE CULTUREL DE BERTRIX
CENTRE CULTUREL DE BIEVRE
CENTRE CULTUREL DE BRAINE-L'ALLEUD
CENTRE CULTUREL DE BRAINE-LE-COMTE
CENTRE CULTUREL DE BRAIVES
CENTRE CULTUREL «JACQUES FRANCK» DE SAINT-
GILLES
CENTRE CULTUREL DE JETTE
«WOLU CULTURE» CENTRE CULTUREL DE WOLUWE
SAINT LAMBERT
CENTRE CULTUREL DE SCHAERBEEK
HALLES DE SCHAERBEEK

«ESCALE DU NORD», CENTRE CULTUREL D'ANDER-
LECHT
«LA VILLA», CENTRE CULTUREL DE GANSHOREN
CENTRE CULTUREL DE CHAPPELLE-LEZ-HERLAIMONT
CENTRE CULTUREL REGIONAL DE CHARLEROI
CENTRE CULTUREL DE CHENEE
CENTRE CULTUREL DE COLFONTAINE
CENTRE CULTUREL DE COMINES-WARNETON
CENTRE CULTUREL DE COURCELLES
CCBW, CENTRE CULTUREL REGIONAL DU BRABANT
WALLON
CENTRE CULTUREL REGIONAL DE DINANT
PROSPECT 15, AGENCE DE COOPERATION ET DE
DEVELOPPEMENT REGIONAL DE L'ARRONDISSEMENT
DE DINANT
CENTRE CULTUREL DE DISON
FOYER CULTUREL DE DOISCHE
CENTRE CULTUREL D'EGHEZEE ECRIN
CENTRE CULTUREL D'ENGHIEN
CENTRE CULTUREL DE L'ENTITE ENGISOISE
«ESPACE SENGHOR», CENTRE CULTUREL D'ETTERBEEK
CENTRE CULTUREL D'EVERE
CENTRE CULTUREL DE FARCIENNES
CENTRE CULTUREL DE FLEMALLE
«FLEURUS- CULTURE», CENTRE CULTUREL DE FLEURUS
CENTRE CULTUREL DU PAYS DES COLLINES à FLOBECQ
CENTRE CULTUREL DE FLOREFFE
FOYER CULTUREL FLORENNES
CENTRE CULTUREL DU BEAU CANTON, CHINY ET
FLORENVILLE

CENTRE CULTUREL DE L'ENTITE FOSSOISE
CENTRE CULTUREL LOCAL DE FRAMERIES
CENTRE CULTUREL DE GEMBLoux
CENTRE CULTUREL DE RIXENSART
CENTRE CULTUREL DE GERPINNES
CENTRE CULTUREL DE HABAY
CENTRE CULTUREL DE LA NETHEN
CENTRE CULTUREL LOCAL DE HASTIERE
CENTRE CULTUREL DE BOUSSU
CENTRE CULTUREL LOCAL DE HOTTON
CENTRE CULTUREL REGIONAL DE HUY
CENTRE CULTUREL D'ITRE, «CENTRE DE LOISIRS ET
D'INFORMATION»
CENTRE CULTUREL DE JODOIGNE
CENTRE CULTUREL DE BRUXELLES NORD
CENTRE CULTUREL DU ROEULX «JOSEPH FAUCON»
CENTRE CULTUREL RENE MAGRITTE
CENTRE CULTUREL DE LEUZE-EN-HAINAUT
«LES CHIROUX», CENTRE CULTUREL DE LIEGE
FOYER CULTUREL DE MANAGÉ
MAISON DE LA CULTURE FAMENNE-ARDENNE à MAR-
CHE EN FAMMENNE
CENTRE CULTUREL DE MARCHIN
CENTRE CULTUREL DE REMICOURT
CENTRE CULTUREL LOCAL DE MOMIGNIES
«LE SABLON», CENTRE CULTUREL DE MORLANWELZ
CENTRE CULTUREL DE MOUSCRON
CENTRE CULTUREL DE L'ENTITE DE NASSOGNE
CENTRE CULTUREL REGIONAL «ACTION SUD», à VI-
ROINVAL

CENTRE CULTUREL D'OTTIGNIES- LOUVAIN-LA-NEUVE
FOYER CULTUREL DE PERUJWELZ
FOYER CULTUREL PERWEZ
FOYER SOCIOCULTUREL DE PHILIPPEVILLE
MAISON CULTURELLE DE QUAREGNON
FOYER CULTUREL DE BELOEIL
CENTRE CULTUREL DE REBECQ
CENTRE CULTUREL DES ROCHES à ROCHEFORT
CENTRE CULTUREL DE SAINT-GEORGES
FOYER CULTUREL DE SAINT-GHISLAIN
CENTRE CULTUREL DE SERAING
CENTRE CULTUREL DE SILLY
CENTRE CULTUREL DE SOIGNIES
CENTRE CULTUREL DE SOUMAGNE
CENTRE CULTUREL DE SPA
FOYER CULTUREL DE SPRIMONT
CENTRE CULTUREL STAVELot
CENTRE CULTUREL DE THEUX
CENTRE CULTUREL DE THUIN
CENTRE CULTUREL DE TUBIZE
CENTRE CULTUREL REGIONAL DE VERVIERS
CENTRE CULTUREL DE WALCOURT
CENTRE CULTUREL DE WANZE
CENTRE CULTUREL DE WAREMME
«ESPACE BERNIER», CENTRE CULTUREL DE WATERLOO
«LA VENERIE», CENTRE CULTUREL DE WATERMAEL-
BOITSFORT
CENTRE CULTUREL DE WELKENRAEDT

Réunions de l'ASTRAC

Les réunions de l'ASTRAC sont ouvertes à tous les membres. Les nouveaux venus dans le secteur qui souhaitent se faire connaître et par la même occasion nous rencontrer sont également les bienvenus.

Voici les dates des réunions du Conseil d'Administration en 2008-2009:

- mardi le 16 septembre 2008
- jeudi le 9 octobre 2008
- jeudi le 13 novembre 2008
- mardi le 9 décembre 2008
- jeudi le 15 janvier 2009
- mardi le 10 février 2009
- jeudi le 19 mars 2009
- mardi le 21 avril 2009
- Assemblée générale jeudi le 28 mai 2009
- mardi le 16 juin 2009.

Pour toutes ces réunions, le CA est encore à la recherche de Centres culturels prêts à nous accueillir dans leurs locaux.

Intéressé à mieux connaître l'ASTRAC, à participer à une de nos réunions et à nous présenter votre Centre culturel et ses équipes? Prenez contact avec Liesbeth Vandersteene au 061/ 31 30 11 ou à astrac@centresculturels.be.



■ Contacts

Contacts

Vous pouvez nous contacter par **courriel** à l'adresse suivante: astrac@centresculturels.be ou par **téléphone** au

061/ 31 30 11 ou au
0475/ 26 82 25

(Liesbeth Vandersteene).

Vous pouvez nous envoyer un **fax** au 061/ 31 11 37.

Notre **adresse**:

4, rue la Rosière,
6820 Florenville

Notre numéro de compte:

068-2135341-10

Toutes nos infos sont
disponibles sur le **site**
www.centresculturels.be.

■ Conseil d'administration

Conseil d'administration

Nos administrateurs sont à votre service, n'hésitez pas à les contacter.
En voici la liste:

Président: Patrick Besure (Beau Canton) 061/ 31 30 11
Vice-Président: Étienne Pévenasse (Gerpinnes) 071/ 50 11 64
Vice-Président: Michel Gelinne (Watermael-Boitsfort)
..... 02/ 663 85 58
Secrétaire: Justine Dandoy (Wanze)..... 085/ 21 39 02
Secrétaire adjoint: Christophe Loyen (Chênée) 04/ 365 11 16
Trésorier: Vincent Bertholet (Antoing) 069/ 44 68 00

Les autres administrateurs sont:

Chantal Charlier (Gerpinnes) 071/ 50 11 64
Manu Dias (Watermael-Boitsfort) 02/ 663 85 51
Jean-Luc Gustin (Sprimont)..... 04/ 382 29 67
Céline Lahaye (Libramont)..... 061/ 22 40 17
Pierre Mativa (Waremmes) 019/ 58 95 22
Hervé Persain (CCR Huy) 085/ 21 12 06
Thomas Prédour (Leuze-en-Hainaut) 069/ 66 24 67
Ingrid Vandevarent (La Louvière / CCR Centre)..... 064/ 21 51 21
Olivier Van Hee (CCR Brabant wallon) 010/ 62 10 30

Le rapport d'activités 2007 est en ligne !

Téléchargez le pdf sur www.centresculturels.be.

